

Tableau 2 Vaccinations de l'adulte

| Vaccins | Recommandations générales | Schéma vaccinal | Particularités liées au voyage | Recommandations selon le type de séjour |
|--|--|--|--|---|
| Mise à jour des vaccinations du calendrier vaccinal BEH n°10-11, 22 mars 2011. Disponible à : http://invs.sante.fr | | | | |
| Fièvre jaune | Exigible dans le cadre du RSI* | 1 injection au minimum 10 j avant le départ Durée de protection : 10 ans | | Tout séjour en zone d'endémie |
| Encéphalite japonaise | | 2 injections à J0-J28 Dernière injection au plus tard 10 j avant le départ. Rappel 12-24 mois après la primo-vaccination. Les personnes à risque continu d'infection par le virus de l'encéphalite japonaise doivent recevoir 1 injection de rappel 12 mois après la primo-vaccination. | | Séjour prolongé en zone rurale, en période de transmission |
| Encéphalite à tiques | | 3 injections à M0, M1 à M3, M5 à M12 1 ^{er} rappel : dans les 3 ans suivant l'injection de la 1 ^{ère} dose Rappels ultérieurs : tous les 5 ans (3 ans pour les personnes de plus de 60 ans). | | Séjour en zone rurale ou forestière en région d'endémie, de mars à novembre |
| Infections invasives à méningocoque | | | | |
| Vaccin contre les IIM C conjugué | Recommandations du calendrier vaccinal pour l'adulte âgé de 18 à 24 ans inclus | 1 injection au minimum 10 jours avant le départ | | En cas de séjour : – en zone d'endémie au moment de la saison sèche (décembre-juin dans l'hémisphère nord), dans des conditions de contact étroit avec la population locale – dans une zone où sévit une épidémie |
| Vaccin contre les IIM A+C | | Durée de protection : 3 ans 1 injection au minimum 10 jours avant le départ | | |
| Vaccin contre les IIM ACYW135 Vaccin conjugué contre les IIM A,C,Y,W135 | Obligatoire pour le pèlerinage à La Mecque | Durée de protection : 3 ans 1 injection au minimum 10 jours avant le départ | | |
| Hépatite A | Recommandations calendrier vaccinal : Groupes à risque | 1 ^{ère} injection 15 j avant le départ. 2 ^{nde} injection : 6-12 mois plus tard et jusqu'à 3 ou 5 ans, selon la spécialité. | Recommandé pour les séjours dans un pays où l'hygiène est précaire, quelles que soient les modalités et la durée du voyage | Tout séjour dans un pays où l'hygiène est précaire |
| Hépatite B | Recommandations calendrier vaccinal : Groupes à risque | 2 injections à M0-M1 Rappel 6 à 12 mois plus tard | En cas de départ imminent Protocole accéléré : 3 injections à M0-M1-M2 (ou J0-J7(ou J10)**-J21) Rappel 1 an après la 1^{ère} injection | Séjours fréquents ou prolongés dans des pays à forte ou moyenne prévalence du portage chronique du virus ¹² |
| Rougeole (RRO) | Recommandations du calendrier vaccinal | 2 injections au total (espacées d'au moins un mois). | Sujets nés depuis 1980 ou après quels que soient les antécédents vis-à-vis des trois maladies | |
| Fièvre typhoïde | | 1 injection 15 j avant le départ Durée de protection : 3 ans | La protection engendrée par la vaccination n'est que de 50 à 80%. Elle ne se substitue pas aux mesures d'hygiène universelles | Séjour dans conditions d'hygiène précaires |
| Rage | | 3 injections à J0-J7-J21 à 28 Rappel 1 an plus tard | | Séjour en région isolée dans un pays à haut risque |
| Grippe saisonnière | Recommandations du calendrier vaccinal : Groupes à risque | | Débuter la vaccination au début de la saison grippale Le vaccin adapté à l'hémisphère Sud n'est disponible que sur ATU nominative | Tout séjour pendant une saison grippale |
| Vaccins combinés du voyage | | | | |
| Typhoïde-Hépatite A | | 1 injection 15 j avant le départ Rappel Hépatite A : 6 à 12 mois (jusqu'à 3 ans) plus tard. | | Séjour dans conditions d'hygiène précaires en zone d'endémie |
| Hépatite A-Hépatite B | | 2 injections à M0-M1 Rappel 6 mois après la 1 ^{ère} injection | Ne convient pas en cas de départ imminent. | Séjours fréquents ou prolongés dans un pays où l'hygiène est précaire et à forte prévalence du portage chronique du virus de l'hépatite B. |

*RSI : règlement sanitaire international ; ** selon les vaccins

¹² Calendrier vaccinal 2011, BEH n° 10-11, 22 mars 2011 : <http://www.invs.sante.fr>